

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 54 (1983)

**Heft:** 7: Martinet de Corcelles

**Vorwort:** Le projet d'une Fondation Ankli pour la taillanderie de Corcelles

**Autor:** Bruckert, Raymond

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le projet d'une Fondation Ankli pour la taillanderie de Corcelles



*Certes, notre pays est riche en traditions. Mais nous ne leur accordons plus l'importance qu'elles méritent, nos esprits étant aujourd'hui trop accaparés par les nécessités de la modernisation et l'évolution de la technique. Aussi sommes-nous appelés à faire des efforts plus soutenus pour ne pas perdre les traces de ce qui subsiste des richesses des siècles passés.*

*L'artisanat a joué un rôle en vue dans le développement de l'économie de nos régions. Toutefois, les témoignages qui demeurent se font rares et disparaissent rapidement, même les plus prestigieux.*

*A ce titre, l'ancienne forge de Corcelles est un symbole de la vie économique de notre région, du mode de travail fort ingénieux de nos habitants et de la manière pour le moins habile de capter l'énergie nécessaire à leurs activités quotidiennes.*

*Il serait regrettable que ce signe encore vivant du développement régional ne soit pas conservé.*

*Des démarches dans ce sens ont déjà été entreprises. En 1957, l'ADIJ, à la suite de la suggestion de sa Commission pour la sauvegarde du patrimoine, a acheté les installations et l'outillage du martinet de Corcelles à M. Armin Ankli, ancien taillandier. A l'époque, il était prévu que l'installation serait démontée et installée ailleurs, éventuellement aux anciennes forges d'Undervelier.*

*Plus tard, au début des années 70, la nécessité de commencer à restaurer l'édifice lui-même, illustrant parfaitement l'ère préindustrielle, s'est imposée. La commission a d'ailleurs vu ses efforts appuyés par M. Gottfried Barth, serrurier-forgeron et artiste à Moutier, qui souhaitait réaliser des sculptures en fer forgé au moyen du marteau, de l'enclume et du feu de l'âtre.*

*M<sup>me</sup> Lucienne Lanaz, de Grandval, a également grandement contribué à la préservation de ce joyau. En mars 1977, elle a décidé de faire un court-métrage documentaire sur la rénovation d'une ancienne forge, et c'est parallèlement au tournage de ce film que l'ADIJ a entrepris, avec les organismes intéressés, la remise en état des locaux. Ces efforts ont abouti à l'inauguration de la forge rénovée, le 19 mai 1979. Au cours de la*

manifestation, M<sup>me</sup> L. Lanaz à présenté son film, qui a permis de faire connaître cette forge datant de 1791 dans le cadre de notre région et au-delà (voir les bulletins de l'ADIJ N° 4, 1978, p. 110, et 1979, N° 6, p. 153 et suivantes).

La quatrième phase a commencé l'an dernier. La Commission pour la protection de la nature et du patrimoine a fait faire des travaux urgents d'entretien. Cela s'est révélé d'autant plus indispensable que les demandes de visite de la forge augmentaient notablement. C'est ainsi que la vieille forge s'est rallumée durant une semaine en octobre 1981. Le chant des enclumes a repris, animé par les maîtres de travaux manuels qui s'initiaient au travail du fer. La réfection intérieure, prévue en 1981, est aujourd'hui achevée, de sorte qu'une activité toujours plus intense se produit à Corcelles.

L'actuel propriétaire, M. Albin Ankli, satisfait de la préservation du bâtiment, est aujourd'hui disposé à vendre son immeuble. Consciente du parti qui peut être tiré de cette perspective, la Commission, avec le soutien de la Direction, pense que le moment est venu de créer une fondation, à laquelle pourraient être confiés la tâche du rachat de l'immeuble abritant la forge, ainsi que le soin d'organiser l'animation de celle-ci.

D'ores et déjà, un appui a été donné à ce projet par la famille Ankli, la commune de Corcelles, la section du Jura bernois du Heimatschutz et d'autres organismes intéressés.

Nous sommes certains de la réussite de cette entreprise. Mais ce projet a besoin de l'aide de tous. C'est pourquoi nous reproduisons ci-après un projet de statuts pour la fondation, ainsi qu'un dossier permettant d'apprécier l'historique, l'environnement et les perspectives envisagées.

Par ailleurs, nous nous permettons d'inviter les personnes, organismes ou entreprises intéressés à prendre part aux travaux de la fondation ou à soutenir financièrement nos démarches, à s'adresser à nous.

En particulier, les dons que vous voudrez bien nous faire parvenir, au moyen du bulletin de versement que vous trouverez inséré dans ce bulletin, serviront à alimenter le fonds spécial destiné exclusivement au martinet de Corcelles.

Il va de soi que par la constitution d'une fondation, nous voulons avant tout assurer à tous les donateurs et organismes intéressés que cette ancienne forge deviendra un endroit public utilisable à des fins culturelles et artistiques.

Le Président de la Commission  
pour la protection du patrimoine:  
Raymond BRUCKERT